



*Saint Mitre
les Remparts*

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2013

Etaient présents : Messieurs Mesdames QUAGLIATA, DUTHOIT, GOYET, KOESSLER, CARDE, MUTERO, DE RIVAS, BOURCHET, SPIGEL, AMBERTO, MORERA, BRUN, BORJA, DE FIGUEIREDO, LIBES, BOUVILLE, DELAUZUN, TARTRY, LE BAUT, ALBARELLO, SANTOS, CUENCA, RAGGIRI, LUCCHINI, FRANCOIS, Cournac, Kinda.

Absent avec procuration :

Monsieur BEUILLARD donne procuration à Madame QUAGLIATA

Madame GOYET est nommée secrétaire de la séance.

Le compte rendu de la séance du 28 mai 2013 est adopté à la majorité

Groupe "Unis pour St Mitre"	22 voix Pour
Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"	6 voix Contre
Groupe "Changer le vrai choix"	1 Abstention

Lecture est donnée des décisions n°2013/021 à 2013/024.

Puis il est passé à l'ordre du jour.

DCM N°2013/069 – Finances communales – Vote du Compte Administratif de la commune Exercice 2012

A LA MAJORITE,

ADOpte 21 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et par 7 voix Contre : 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et 1 voix Contre : Groupe "Changer le vrai choix" par nature les résultats du Compte Administratif 2012 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Excédent de clôture : 748 803,94 €

Section d'investissement

Excédent de clôture : 749 999.82 €

RECONNAIT la sincérité des restes à mandater.

DCM N°2013/070 – Finances communales – Affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2012

A LA MAJORITE,

PREND ACTE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et par 7 voix Contre : 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et 1 voix Contre : Groupe "Changer le vrai choix" des résultats définitifs de clôture de l'exercice 2012 comme suit :

.../...

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice en € Excédent Déficit	930 998,91	648 913,60
Résultat reporté en € Excédent Déficit	1 680 863,11	100 000,00
Dissolution du SISEB Intégration des résultats Arrêté préfectoral du 26/03/2012 Excédent Déficit	135,62	109,66
Résultat cumulé en € Excédent	749 999,62	748 803,94

CONFIRME l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 au budget de l'exercice 2013 ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) :
Recettes en € : 406 074,20
- section d'investissement compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :
Recettes en € : 342 729,74

**DCM N°2013/071 – Finances – Bilan des acquisitions et des cessions immobilières
Année 2012**

A LA MAJORITE,

APPROUVE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et par 7 voix Contre : 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et 1 voix Contre : Groupe "Changer le vrai choix" le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2012.

DCM N°2013/072 – Finances communales – Compte de Gestion de la commune – Exercice 2012

A LA MAJORITE,

DECLARE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" que le compte de gestion de la commune dressé pour l'année 2012 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

DCM N°2013/073 – Finances communales - Vote d'une subvention au Collège Alphonse Daudet d'Istres – Exercice 2013

A L'UNANIMITE,

ACCORDE au collège Alphonse Daudet d'Istres, dans le cadre d'un séjour culturel à Paris, une aide financière d'un montant de 1 200,00 euros représentant la contribution de la commune au séjour de seize élèves de Saint Mitre les Remparts scolarisés dans cet établissement.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

DCM N°2013/074 – Tarifs publics communaux – Actualisation – Année 2013

A LA MAJORITE,

PROCEDE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" à l'actualisation des tarifs de certains services publics communaux ainsi qu'il suit :

		Anciens tarifs		Nouveaux tarifs	
		St Mitre	Hors St Mitre	St Mitre	Hors St Mitre
Ecole de Musique (par trimestre)	1 ^{er} Cycle Cours débutant Cours Préparatoire				
	1 ^{er} enfant	28,00 €	56,00 €	31,00 €	75,00 €
	2 ^{ème} enfant et plus	22,40 €	44,00 €	25,00 €	59,00 €
	2 ^{ème} Cycle Classe préparatoire et élémentaire				
	1 ^{er} enfant	30,00 €	60,00 €	33,00 €	80,00 €
	2 ^{ème} enfant et plus	24,00 €	48,00 €	27,00 €	64,00 €
	3 ^{ème} Cycle Cours élémentaire jusqu'à fin d'étude				
	1 ^{er} enfant	38,00 €	76,00 €	41,00 €	102,00 €
	2 ^{ème} enfant et plus	30,40 €	60,00 €	34,00 €	80,00 €
	Adultes	47,00 €	94,00 €	52,00 €	126,00 €
Cirque	< 20 m Ø	47,30 €		50,00 €	
	> 20 m Ø	112,20 €		120,00 €	
	Caution	188,50 €		200,00 €	
Marché	Le mètre linéaire	1,35 €		1,40 €	
Camion A activité commerciale occasionnelle Camion Pizza	L'emplacement	70,10 €/jour		72,00 €/jour	
		70,10 €/mois		72,00 €/mois	
Restaurant scolaire	Repas enfant	2,50 €		2,50 €	
	Repas enseignant	4,70 €		4,85 €	
	Projet d'Accueil Individualisé	1,90 €		1,90 €	
Restaurant municipal	Repas	5,80 €		5,90 €	
	Repas invité	8,70 €		8,80 €	
	Repas agent communal	5,80 €		5,90 €	
Dépositoire et Caveaux (location)	1 ^{er} semestre	98,30 €		102,00 €	
	2 ^{ème} semestre	121,90 €		127,00 €	
	Tout mois de dépassement	121,90 €		127,00 €	
Concession trentenaire pleine terre	m ²	Euros/m ²		Euros/m ²	
	1 place	2,4	128,90	309,30 €	134,03 €
	2 places	3,4	138,70	471,60 €	144,11 €
Concession (hors caveau)	m ²	Euros/m ²		Euros/m ²	
	Trentenaire	6,3	322,40	2 031,25 €	335,31 €
	Perpétuelle	6,3	420,20	2 647,30 €	2 112,00 €
				436,50 €	2 750,00 €

Columbarium	10 ans 30 ans	383,35 € 758,50 €	400,00 € 790,00 €
Stand Fête votive (pour 4 jours)	Pincés et jeux assimilés Pique ballons Roulette Pêche aux canards Barbe à papa Loterie Stand de tir Confiserie avec stand Mini scooter Manège enfant Chenille Auto tamponneuse	42,00 € 42,00€ 42,00€ 42,00 € 42,00€ 105,00 € 105,00 € 105,00 € 105,00 € 105,00 € 135,40 € 135,40 €	45,00 € 45,00 € 45,00 € 45,00 € 45,00 € 110,00 € 110,00 € 110,00 € 110,00 € 110,00 € 145,00 € 145,00 €
Bibliothèque	Délivrance carte Renouvellement en cas perte ou détérioration	Gratuit 4,80 €	Gratuit 5,00 €
Vidéotheque	Droit d'inscription Remboursement DVD en cas de détérioration	28,40 € 30,70 €	30,00 € 32,00 €
Pompage de l'eau du canal	Riverain Exploitant pleine terre Remise en service d'une martelière	88,40 €/an 146,00 €/an 208,00 €/an	90,00 €/an 150,00 €/an 360,00 €/an
Mise à disposition de salles aux artistes et artisans non professionnels et associations	Expo-vente semaine de 7 jours 1 jour	60,00 € 12,00 €	65,00 € 13,00 €

DIT que ces tarifs seront appliqués au 1^{er} septembre 2013.

DCM N°2013/075 – Tarifs publics communaux – Fixation et révision annuelle de la redevance des logements communaux situés à l'école Jean Rostand

A L'UNANIMITE,

DECIDE de fixer, à compter du 1^{er} août 2013, la redevance mensuelle des logements communaux situés à l'école Jean Rostand ainsi qu'il suit :

- Logement Type 3 406 euros
- Logement Type 4 507 euros

DECIDE d'en effectuer la révision annuelle le 1^{er} août de chaque année selon l'indice de référence des loyers (IRL) du 1^{er} trimestre de l'année publié par l'INSEE. Le montant calculé en euros avec décimales sera ramené à l'entier inférieur. La première révision interviendra le 1^{er} août 2014.

DIT que les recettes correspondantes seront encaissées sur le compte 752.

DCM N°2013/076 – Tarifs publics communaux – Fixation d'un droit de place pour occupation du domaine public communal par les camions pizzas pour l'installation de tables et chaises

A LA MAJORITE,

MAINTIENT par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" le droit de place pour occupation du domaine public par les camions pizzas.

INSTAURE un droit de place supplémentaire pour l'installation de tables et chaises sur le domaine public (20m² maximum) pour les exploitants de camions pizzas.

FIXE à 0,04 euros au mètre carré par jour le prix d'occupation du domaine public.

FIXE à 24 euros le montant mensuel forfaitaire de cette participation pour les camions pizzas

PRECISE que ce droit de place sera encaissé sur la régie de recettes "Encaissement des droits de place et de stationnement pour occupation du domaine public".

DIT que la recette sera inscrite au budget.

DCM N°2013/077 – Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de l'aide aux équipements des espaces d'accueil des offices de tourisme et syndicats d'initiative - Exercice 2013

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE auprès du Conseil Général une aide de 50% du montant hors taxes pour l'équipement du service accueil et information touristique.

PRECISE que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 6 585,90€ HT soit 7 876,74 € TTC.

DIT que la dépense est prévue au budget 2013.

DCM N°2013/078 – Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de l'aide aux équipements des écoles municipales de musique - Exercice 2013

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE auprès du Conseil Général une aide de 50% du montant hors taxes pour l'acquisition d'instruments et équipements spécifiques destinés à l'école municipale de musique.

PRECISE que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 12 512,45 € HT soit 14 964, 89 € TTC.

DIT que la dépense est prévue au budget 2013.

DCM N°2013/079 – Réforme des collectivités locales – Nouvelle composition du Conseil Communautaire et répartition du nombre de sièges à compter des prochaines élections municipales

A L'UNANIMITE,

DECIDE DE MAINTENIR le nombre de sièges à 24 au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, par dérogation à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010,

DECIDE DE RECONDUIRE la répartition actuelle des sièges définie comme suit :

Communes	Population Municipale (sans double comptage)	Sièges
<i>Martigues</i>	47 544	12
<i>Port-de-Bouc</i>	17 216	8
<i>Saint-Mitre-les-Remparts</i>	5 428	4

**DCM N°2013/080 – Urbanisme – Convention PACT ARIM – Attribution de subvention
Leslie YACOUBIAN**

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accorder une subvention à Leslie YACOUBIAN, pour la rénovation de la façade de l'immeuble sis Rue de la Tourelle, d'un montant de 4 501,05 € TTC (quatre mille cinq cent un euros cinq centimes toutes taxes comprises).

SOLLICITE le concours financier du Conseil Régional.

DIT que la dépense est inscrite au compte 6745 de l'exercice en cours.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**DCM N°2013/081 – Urbanisme – Création de deux locaux au sein du complexe sportif René
Jauras – Autorisation de dépôt de déclarations préalables de travaux**

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à déposer les déclarations préalables de travaux au nom de la commune de Saint Mitre les Remparts pour la création de deux locaux dédiés aux associations sportives.

**DCM N°2013/082 – Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour se prononcer sur la
délivrance d'une Déclaration Préalable déposée par Madame le Maire**

A L'UNANIMITE,

DECIDE de ne pas se prononcer par vote à bulletin secret pour procéder à cette désignation.

DESIGNE Madame Rose-Marie QUAGLIATA, Première Adjointe, en application de l'article L. 422-7 du Code de l'Urbanisme afin de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable qui sera déposée par Madame le Maire à l'issue de la phase d'instruction.

**DCM N°2013/083 – Urbanisme – Constitution d'une servitude de tréfonds entre la commune et
la SARL Les Bastides d'Azur représentée par Monsieur Philippe RICOUX**

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la constitution d'une servitude de tréfonds pour 140 m², pour le passage d'une canalisation d'eau de pluie affectant la parcelle cadastrée AT 269 au quartier de Varage Allée Marcel L'Herbier à Saint Mitre les Remparts appartenant à la SARL Les Bastides d'Azur représentée par Monsieur Philippe RICOUX titulaire d'une promesse de vente sur cette parcelle.

PRECISE que cette servitude sera accordée à titre gratuit.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

DIT que les frais notariés sont exclusivement à la charge de la commune et sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**DCM N°2013/084 – Personnel communal – Instauration d'indemnités d'astreinte au personnel
des Services Techniques**

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'instituer des indemnités d'astreinte au personnel des Services Techniques dans les cas suivants : ouverture des plages, tout évènement climatique exceptionnel, manifestations particulières, interventions sur les infrastructures et leurs équipements, aux équipements publics et aux matériels.

DECIDE que ces périodes d'astreintes seront indemnisées sur la base des taux fixés par les textes réglementaires.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

DCM N°2013/085 – Convention portant réalisation d'une mission de professionnalisation des jeunes et adultes dans le cadre de chantiers à caractère pédagogique – Association "Les Chantiers du Pays Martégal"

A L'UNANIMITE,

AUTORISE l'association "Les Chantiers du Pays Martégal" domiciliée Place du Docteur Granier 13500 Martigues à intervenir sur le territoire communal pour la réalisation d'une mission de professionnalisation des jeunes et adultes dans le cadre de chantiers à caractère pédagogique.

PRECISE que ces chantiers se dérouleront sur divers sites géographiques du territoire communal.

INFORME que le suivi et la supervision des travaux seront assurés par les Services Techniques Municipaux de la Commune de Saint Mitre les Remparts.

DIT que cette prestation sera réalisée à titre gracieux.

DIT que les matériaux et fournitures nécessaires à l'exécution des travaux seront fournis à l'Association par la Commune de Saint Mitre les Remparts.

PRECISE que la convention est conclue pour une durée de 3 ans à la date de signature.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et les avenants correspondant aux travaux à exécuter.

DCM N°2013/086 – Convention entre la Commune, le Conservatoire du littoral et l'Office National des Forêts pour la gestion des sites de Caderaou-Figuerolles

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention à intervenir avec le Conservatoire du littoral et l'Office National des Forêts confiant à la commune la gestion des sites de Caderaou-Figuerolles.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention établie pour six ans reconductible une fois.

La séance est levée à 19h.50

Le Maire,

Béatrice ALIPHAT